



# Protection de la santé dans les carrosseries

Journées Safe at Work

9 septembre & 3 octobre 2016

Patrick Gerber, OFIT (ICT-NE)  
Stéphane Glassey, SPT (ICT-VS)



# Dangers particuliers en carrosserie

## Dangers identiques aux garages automobiles

CFST 6203.f, 6<sup>ème</sup> éd., juin 2015



CFST 6203.f

«L'accident n'arrive pas par hasard!» CFST

### Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur automobile

- Ateliers de réparation et d'entretien des voitures
- Garages pour les voitures légères et lourdes
- Garages pour les véhicules agricoles
- Carrossiers
- Ateliers de peinture automobile
- Ateliers d'entretien des deux-roues
- Ateliers de pneumatiques
- Entreprises mixtes



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST



# Dangers particuliers en carrosserie

## Dangers spécifiques aux activités de carrosserie



### Travaux de tôleries, passage au marbre, presse hydraulique

- Accidents mécaniques (coupure, projection d'éclats, coincement, etc.).
  - Bruit.
- Equipement de transport, outils appropriés, respect des notices d'instruction, EPI adéquats.



### Travaux de soudure

- Fumées et gaz.
  - Rayonnement UV.
  - Incendie/explosion (source d'ignition).
- Aspiration à la source, EPI adéquats, séparation physique des autres activités (écrans).

# Dangers particuliers en carrosserie

## Dangers spécifiques aux activités de carrosserie



### Travaux de ponçage

- Poussières
  - Projections d'éclats
  - Bruit
- Aspiration à la source, EPI adéquats.



### Travaux de collage/colmatage

- Exposition chimique par inhalation et contact cutané
- Aération suffisante, EPI adéquats, respect des indications des FDS.



# Dangers particuliers en carrosserie

## Dangers spécifiques aux activités de carrosserie



### Travaux de peinture et activités associées:

- Dégraissage
- Pose de surfacer
- Préparation des couleurs
- Peinture par pulvérisation
- Séchage
- Nettoyage des outils
- Entreposage des produits
- Elimination des déchets





# Dangers particuliers en carrosserie

## Dangers spécifiques aux activités de carrosserie



### Travaux de peinture et activités associées:

- Exposition chimique par inhalation et contact cutané.
- Chaleur, rayonnement IR (séchage).
- Incendie/explosion (produits inflammables).
- Aspiration à la source/générale, cabine pour travaux de pulvérisation, EPI adéquats (y compris stockage), zonage ATEX, stockage adéquat, respect des indications des FDS, hygiène personnelle.

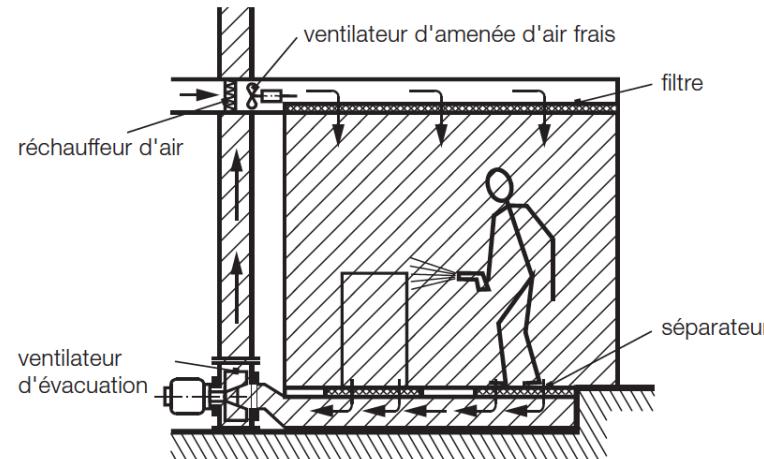


# Explosion / Risque pour la santé

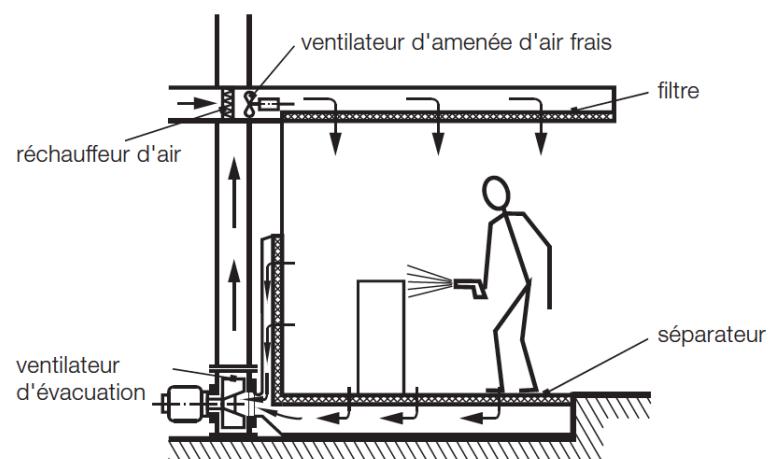
## Prévention des explosions

- Stockage des liquides inflammables conforme à la directive CFST 1825 (ex. ATEX, ventilation).
- Prévention des explosions selon document Suva 2153.f (exemples chapitres 4 et 8).

8.1.1 Poste de peinture au pistolet sans asservissement



8.1.2 Poste de peinture au pistolet avec asservissement  
(p. ex. de la ventilation avec l'air comprimé)

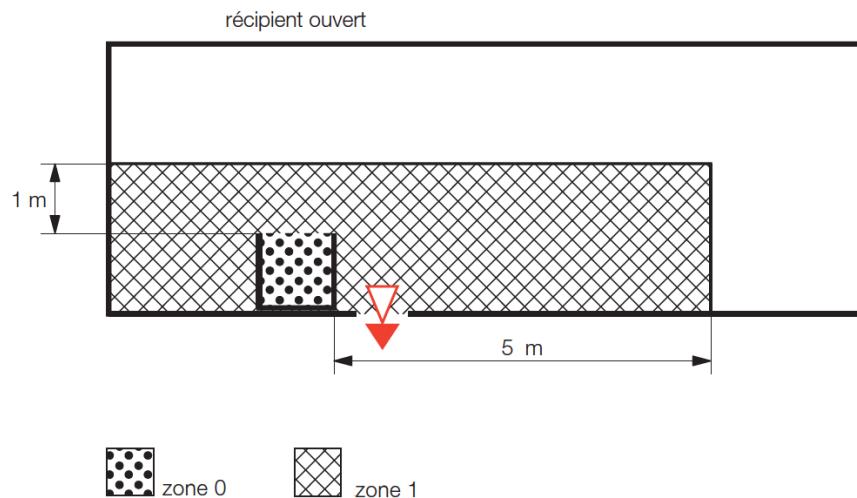


# Explosion / Risque pour la santé

## Prévention des explosions

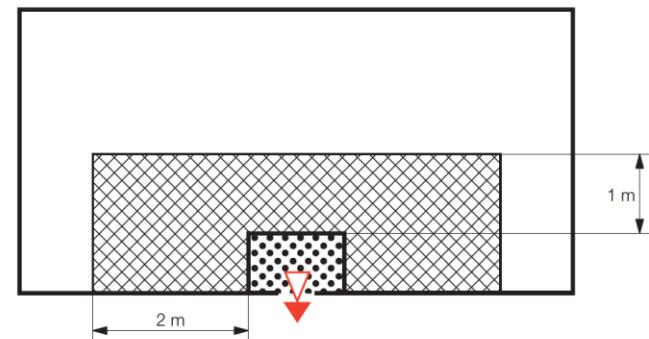
### *Préparation, mélange*

- 4.1 Transvasement (p. ex. soutirage, pompage)  
– Installation de mélange (p. ex. brassage, mélange)

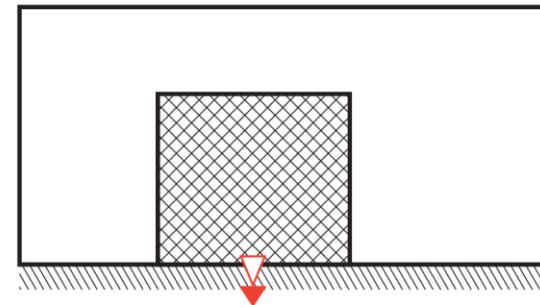


## Nettoyage

- 4.2.1 Installation de nettoyage dans laquelle des liquides facilement inflammables sont employés à froid (aspiration dans ou près de l'installation de nettoyage)



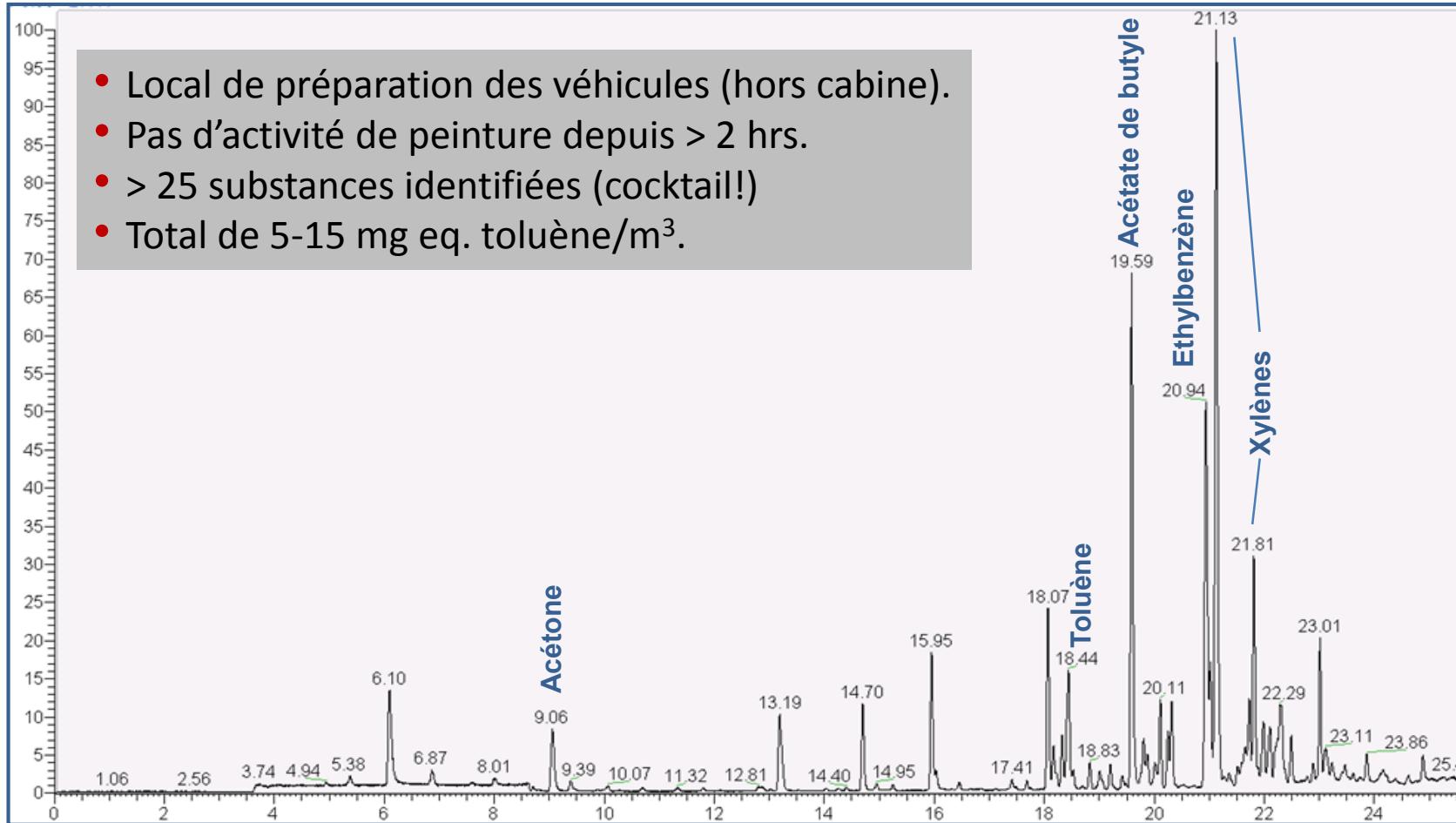
- 4.2.2 Installation de nettoyage fermée dans laquelle sont pulvérisés des liquides inflammables (point d'éclair > 30 °C)





# Explosion / Risque pour la santé

## Quelques substances typiques en carrosserie:





# Explosion vs. Risque pour la santé

## Quelques substances typiques en carrosserie:

Substance	LIE [ppm]	VME [ppm]	Rapport LIE/VME
Acétone	21'500	500	43
Acétate de butyle	14'000	100	140
Toluène	12'000	50	240
Xylènes	11'000	100	110
<i>2-butoxy-éthanol</i>	11'000	10	1'100
HDI	9'000	0.006	1'500'000

- Les LIE sont relativement constantes (1 à 2%).
- Les VME varient fortement selon la substance.

→ **VME << LIE**

- Les risques d'explosion se limitent en général aux alentours de la zone d'émission.
- **Les risques pour la santé apparaissent bien avant les risques d'explosion** et à des distances plus importantes de la source, pouvant ainsi impacter des travailleurs ne portant pas d'équipement de protection.



# Dangers liés aux substances utilisées

- **Sous-couche (primer)**

primer



durcisseur (I)



- **Couleur (mélange de plusieurs produits)**

couleur (-) aqua



durcisseur (A)



diluant (-) aqua



- **Vernis de finition**

vernis

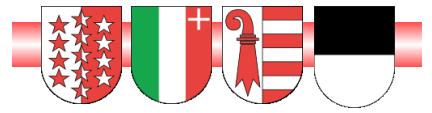


durcisseur (I)



diluant





# Opérations de giclage

## Sont-ils réellement protégés?





# Idées reçues chez les professionnels (VS, début 2016)

- Les peintures à l'eau ne contiennent plus de solvants → *port d'un masque inutile.*
- Les produits modernes/actuels ne contiennent plus d'isocyanates.
- Ma cabine de peinture de dernière génération est tellement efficace → *le port d'un EPI respiratoire n'est plus nécessaire.*
- Mon demi-masque de protection passif est efficace et adapté.
- Tant que je ne sens rien, je ne risque rien → *donc je ne change pas la cartouche avant!*
- Les masques isolants ne sont pas pratiques (air froid, tuyauterie encombrante, trop lourd, trop cher...).



# Etat des lieux constatés (vs, début 2016)

- La quasi-totalité des travailleurs utilisent uniquement des protections respiratoires passives (masques à cartouches).
- La plupart n'a jamais entendu parler du document Suva 44054 et ne savent pas déchiffrer une FDS.
- Les apprentis sont toujours convoqués aux cours professionnels interentreprises munis d'un masque à cartouches.
- Quelques entreprises ont une cabine équipée pour l'utilisation de masques isolants, mais ne les utilisent pas ou ne les ont pas.
- **Si la mise en oeuvre de masques isolants leur est ordonnée, ils les achètent mais ne les utilisent pas.**



# Etat des lieux documentaire

- L'ordonnance sur les travaux de giclage prévoit: “... doivent utiliser des masques à insufflation d'air frais ou des masques à filtre de charbon actif” (RS 832.314.12).
- La solution de branche ne mentionne pas clairement la nécessité d'utiliser une protection isolante, mais parle “d'utilisation d'une protection respiratoire appropriée”.
- Les FDS prévoient le port d'un appareil isolant pour les travaux de giclage, mais considèrent parfois comme suffisant un masque à cartouches (si zone bien ventilée ou autre mode d'application).



# Règles applicables



Pulvérisation au pistolet de vernis et peintures polyuréthane  
Comment protéger vos collaborateurs

Suva 44054.f ([lien](#))

**suva**pro  
Le travail en sécurité

9 sept. & 3 oct. 2016

832.314.12

**Ordonnance  
relative à la prévention des accidents  
et des maladies professionnelles lors de travaux  
de peinture par pulvérisation au pistolet**

du 5 avril 1966 (Etat le 1<sup>er</sup> mai 1966)

**CFST 6203.f, 6<sup>ème</sup> éd., juin 2015 ([lien](#))**



CFST 6203.f

«L'accident n'arrive pas par hasard!» CFST

**Sécurité au travail et protection  
de la santé dans le  
secteur automobile**

- Ateliers de réparation et d'entretien des voitures
- Garages pour les voitures légères et lourdes
- Garages pour les véhicules agricoles
- Carrossiers
- Ateliers de peinture automobile
- Ateliers d'entretien des deux-roues
- Ateliers de pneumatiques
- Entreprises mixtes



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination  
pour la sécurité au travail CFST



# Règles applicables

## Les fiches de données de sécurité (FDS)

Infos complémentaires: OFSP ([lien](#))

### Les 16 sections d'une FDS:

1. Identification du produit et de l'entreprise
- 2. Identification des dangers
- 3. Composition / informations sur les composants
4. Premiers secours
5. Mesures de lutte contre l'incendie
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
- 7. Manipulation et stockage
- 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle
9. Propriétés physiques et chimiques
10. Stabilité et réactivité
- 11. Informations toxicologiques
12. Informations écologiques
13. Considérations relatives à l'élimination
14. Informations relatives au transport
15. Informations réglementaires
16. Autres informations

# Comment identifier la présence d'isocyanates ?

- Dans le nom du produit (ou à proximité), rechercher la présence de termes de type: ***polyuréthane, PU, 1K, 2K, bicomposant, durcisseur (hardener, härter)***.
- Lire attentivement et complètement, l'étiquette ou la fiche technique (notamment en cas d'achat sur internet).
- Présence des pictogrammes:



- Lire la fiche de donnée de sécurité (FDS).
- La composition chimique peut être très approximative.



# Les dangers de l'exposition

**L'évaluation de l'exposition aux isocyanates est complexe, car elle dépend de différents paramètres:**

- **Diversité des substances utilisées**
  - Mélanges de substances et mélange monomère/pré-polymère.
- **Exposition sous forme d'aérosol et/ou de vapeur**
  - Propriétés physicochimiques des substances
  - Mise en oeuvre des procédés
  - Dégradation thermique des polyuréthanes
- **Exposition par contact cutané**
  - Contact direct avec le produit
  - Contact indirect (surfaces de travail, vêtements et EPI contaminés)
  - Quantités résiduelles d'isocyanates non-réagis dans les produits finis.



# Cabines de giclage: points de contrôle

- Asservissement de l'alimentation en air comprimé de la cabine avec la commande de la ventilation.
- Entretien/remplacement documenté des filtres de la cabine selon instructions du fabricant.
- Contrôle de l'étanchéité des portes de la cabine qui est maintenue en surpression pour raisons de qualité du travail  
→ **exposition de travailleurs non-protégés hors cabine.**
- Contrôle du sens du flux de ventilation: pulsion en point haut, extraction en point bas (cabine et local de préparation).
- Connaissance du renouvellement horaire / respect d'un délai d'attente avant entrée sans EPI.



# Préparation et entreposage des peintures, nettoyage





# Préparation et entreposage des peintures, nettoyage





# Protection de la santé

- Exposition continue et durable à de faibles concentrations de plusieurs dizaines de solvants
  - **Effets cumulatifs (effet cocktail) !!!**
- Exposition par **inhalation & contact/passage par la peau** (solvants, isocyanates, éthers de glycol, etc.).
- Séparation/confinement des postes de travail avec émissions nocives significatives (aspiration à la source).
- Adéquation des EPI (masques, gants, combinaison, lunettes), mais aussi leur maintenance et leur stockage.
- L'acétone n'est pas le solvant retrouvé en plus grande quantité, mais plutôt les toluène, xylène, éthylbenzène avec des VME bien plus basses.



# Lacunes potentielles

- Manque de connaissances sur les niveaux d'exposition possibles pour les activités hors cabine (solvants, isocyanates).
- Exposition passive significative possible?
- Manque de connaissances par rapport à la contribution des différentes expositions (inhalation ou transcutanée)?
- Règles de comportement et de propreté du travail?



# Conclusions

Les cantons JU, NE, FR & VS développent un projet commun pour:

- effectuer un état des lieux plus exhaustif.
- répondre à ces interrogations.
- développer un argumentaire pour les inspecteurs et entreprises (y.c. solution de branche).
- focus sur les postes de travail avec exposition passive.



Nous vous remercions de votre attention et répondons volontiers à vos questions.

